COLLEGE INTERARMEES DE DEFENSE

PROBLEMATIQUE DE L'EDIFICATION DE L'ETAT-NATION EN AFRIQUE DE L'OUEST

Mémoire de géopolitique

du Commandant Paul NDIAYE (Sénégal)

dans le cadre de l'étude dirigée "Nations et Nationalismes"

Directeur : Monsieur Pierre SERVENT

ancien journaliste du Monde

Directeur de la communication de

VIVENDI WATER

Avril 2001

FICHE DOCUMENTAIRE

1. PROBLEMATIQUE DE L'EDIFICATION DE L'ETAT-NATION EN AFRIQUE DE L'OUEST

2. Commandant Paul NDIAYE

3. 6 avril 2001

4. Division C, groupe 1

5. Mémoire de géopolitique

6. Pourquoi après des dizaines d'années d'indépendance les Etats post-coloniaux implosent-ils ?

En fait, c'est la faiblesse de l'Etat dans cette partie du continent, par ailleurs acteur principal de l'édification de la nation d'une part et l'insuffisance voire l'absence de démocratie et de développement d'autre part qui expliquent la constitution douloureuse de l'Etat-Nation avec les crises récurrentes et le cortège de morts et de réfugiés .

7. Mots-clés : . Nation, Nationalisme, Etat, Ethnie, Ehtnicisation, Patrimonialisation, Intégration, Démocratie.

PROBLEMATIQUE DE L'EDIFICATION DE L'ETAT-NATION EN AFRIQUE DE L'OUEST.

SOMMAIRE

PARTIE I

INTERVENTION CIVILISATRICE DE L'OCCIDENT

Définitions

Citoyenneté « à étages »

Disjonction des deux pôles de stabilité : la singularité et l'universalité

Dérives économiques

PARTIE II

ORIENTATIONS ERRONNEES POST-COLONIALES :

Maintien d'une administration coloniale inadaptée

Echecs des nationalisations outrancières

Patrimonialisation, ethnicisation du pouvoir voire de l'Etat

PARTIE III

SOLUTIONS ?

Intégration

Démocratisation et panafricanisme

INTRODUCTION

Le reflux des référents idéologiques de type universaliste sur lesquels étaient fondés l'ordre international et la constitution subséquente des Etats contemporains a réhabilité les idéologies identitaires. L'Etat semble s'être effondré et la fin du 2O° siècle a révélé de graves et tragiques dysfonctionnements dans la vie des sociétés et cela à un niveau planétaire.

« Des rivages[1] ensanglantés des Balkans, des massacres du Chiapas mexicain jusqu'à l'irruption du nationalisme en Europe du Nord, avec l'apparition de régimes crypto-fascistes, jusqu'à l'Afrique violentée,» c'est l'émergence d'une nouvelle affirmation du repli identitaire. La nation est mise en mal et secouée de toute part. L'ethnie, ce « différentialisme négatif et meurtrier », et l'ensemble de ses corollaires semble prendre le dessus après avoir été ensevelie voire diluée dans l'engrenage de l'Etat-Nation.

Le continent africain n'a pas échappé à cette dérive. En effet, l'Afrique est bouleversée de part et d'autre par des affrontements meurtriers. Des notions jusque là inconnues dans le vocabulaire des médias apparaissent soudain dans le paysage audiovisuel, exemple: génocides au Rwanda. De l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud, apparaissent des crises sanglantes démontrant la fébrilité des Etats-Nation post-coloniaux. « Ces fictions d'Etat ! » pour paraphraser le sociologue sénégalais Ibrahima Mané[2].

Aujourd'hui en Afrique de l'Ouest, on ne cesse de vitupérer «la défunte hégémonie coloniale» qui a dans un but de domination avérée, manipulé l'ethnie, qu'elle a laissée comme une bombe à retardement à ses successeurs. Mais ces derniers ont-ils réellement continué la constitution des Etats-Nation ? Pourquoi après des dizaines d'années d'indépendance les Etats-Nation post-coloniaux implosent-ils ?

Qu'ont ils fait des sociétés Ouest-Africaines longtemps définies comme des «sociétés sans Etats» ?

Quelles difficultés rencontrent-ils à organiser la vie de leurs nations respectives ? Quel avenir peut-on espérer pour ces jeunes Etats?

---

[1] Revue trimestielle IAD DéC 1997

[2] Ibrahima Mané, sociologue sénégalais.

En fait, les crises récurrentes et le cortège de morts d'une part et de réfugiés ballottés de région en région souvent aux frontières au gré des combats et des actions humanitaires internationales d'autre part, expliquent la constitution douloureuse de l'Etat-Nation en Afrique de l'Ouest et sont des exemples probants de la faiblesse des Etats par ailleurs acteurs principaux dans l'édification de la nation

En effet, les origines de ces crises sont nombreuses et variées. Elles sont d'abord liées à «l'action civilisatrice» de l'occident sur cette partie du continent, ensuite aux dérives importantes observées au regard des grandes orientations décidées par les Elites nationales ayant relevé les occidentaux. C'est pourquoi, il est impérieux de nos jours, usant de l'esprit de dialogue et de concertation qui caractérisent les Africains en général, de résoudre ces difficultés qui sont à l'origine des nombreux et sanglants affrontements accompagnant l'édification de l'Etat-Nation.

PARTIE I : INTERVENTION "CIVILISATRICE"DE L'OCCIDENT

Pourquoi après plusieurs décennies d'indépendance les Etats -Nation post-coloniaux sont-ils entrain d'imploser?

De nos jours, il apparaît de plus en plus nettement que l'intervention des occidentaux dans le continent africain a bouleversé la structure pré-coloniale. En effet, l'Afrique noire avant la colonisation n'était pas à proprement parler, constituée d'une mosaïque d'ethnies. Comme le notait Monteil, « l'Etat pré colonial ne correspondait à aucune notion de patrie ni de nation ». Ces notions étaient inconnues des africains d'où l'importance de définir au passage ces termes dont un bon nombre sont une pure invention du colonisateur. L'exemple, c'est l'ethnie Aïzi[1] de Côte d'Ivoire, une pure invention du colonisateur. Dans le but de structurer ce qui était à ses yeux des sociétés sans aucune forme d'organisation, les occidentaux dans leur mission «civilisatrice», ont introduit en Afrique de l'Ouest une «citoyenneté à étages[2]» ; ceci ne manqua pas d'engendrer des affrontements intercommunautaires aggravé par la disjonction des deux pôles de stabilité sociétale qu'ils ont entraînée : la singularité et l'universalité. Enfin, étant donné les objectifs prioritairement économiques de l'intervention occidentale, certaines dérives essentiellement économiques préjudiciables aux futurs Etats Ouest - Africains ont été notées dans l'exploitation des ressources existantes.

.1. DEFINITIONS .

D'abord que nous apprend le dictionnaire ?

.1.1. Identité .

« l'identité est un ensemble de traits culturels propres à une entité sociale qui lui confèrent son individualité et sa quiddité, sinon son unité, c'est le sentiment d'appartenance d'un individu à cet ensemble ».

---

[1] IAD, Déc 1997.

[2] IAD, Déc 1997

.1.2. Souveraineté .

« la souveraineté est le caractère d'un pays ou d'un organisme qui n'est soumis à aucune autorité qui lui est extérieure. La souveraineté nationale est, quant à elle, un principe du droit public français, selon lequel celle jadis exercée par le roi l'est, aujourd'hui par l'ensemble des citoyens ».

Si en première lecture, on cherche mentalement à mieux déterminer le contenu de ces concepts, on voit apparaître en filigrane les notions associées respectivement de nation et d'Etat.

.1.3. Nation .

« S'agissant de la nation, il convient de préciser de prime abord que les nations sont des constructions humaines. On en veut pour preuve les discussions interminables à propos de l'appartenance ou non de tel ou tel groupe, à telle ou telle nation. Il n'y a absolument rien de naturel là-dedans ».

C'est pourquoi, pour définir la nation, nous nous référerons à celle donnée par Staline[1]: « La nation est une communauté humaine, stable, historiquement constituée, née sur la base d'une communauté de langue, de territoire, de vie économique et de formation psychique qui se traduit dans une communauté de culture »; elle est composée de six indices :

- communauté stable de personnes
- construction historique
- communauté de langue
- continuité de territoire
- intérêt d'une vie économique commune
- communauté de formation psychique qui se traduit dans une communauté de culture.

Et Staline d'ajouter cette précision : «il est nécessaire de souligner qu'aucun des indices mentionnés ne suffit pris isolément, à définir la nation. Bien plus, il suffit qu'un seul de ces indices manque pour que la nation cesse d'être nation ».

Deuxièmement, le terme nation, du reste, apparenté à la naissance dans la mesure où il dérive du latin natus, a acquis très vite, à côté de l'idée de descendance et de souche commune, et en dépit de sa pluralité de sens, un caractère social en désignant une collectivité unie par une identité commune. Remarquons que dans la plupart des langues, le vocabulaire fait une distinction entre nation et peuple : natio et populis en

[1] Définition donnée dans le Marxime/1913.

latin. Bien qu'elle ait été très longtemps érigée en dogme, la célèbre définition de la nation par Staline dans le marxisme et la question nationale et coloniale (1913) ne risque pas de garder sa valeur.

Si l'on se réfère à ces deux définitions et à la Déclaration Universelle des Droits de l'homme de 1789 qui stipule : «la nation est souveraine. Elle est délimitée par des frontières et les habitants d'origine sont égaux en droit», on voit apparaître toute la problématique de la création de l'Etat-Nation en Afrique occidentale.

.1.4. Etat .

Si l'on en vient maintenant à la définition de l'Etat, celle-ci ne présente pas les mêmes difficultés que les concepts de nation et d'ethnie (voir plus loin)[1]. On peut retenir par exemple la définition du célèbre juriste Raymond Carré-de-Malberg, selon laquelle l'Etat est « une communauté d'hommes, fixée sur un territoire propre et possédant une organisation d'où résulte pour le groupe envisagé dans les rapports avec ses membres une puissance suprême d'action, de commandement et de coercition ». On retrouve là une filiation évidente avec Machiavel (l'Etat comme pouvoir ayant autorité et usage légitime de la force sur un peuple dans un territoire donné) et avec Jean Bodin[2] et sa théorie de la souveraineté seule apte à faire régner l'ordre et la prospérité de l'Etat. ici, les notions d'Etat et de peuple se trouvent rapprochées, puisque le processus de développement (kratos) permet d'intégrer dans un même ensemble, le peuple en tant qu'ethnos et en tant que laos.

Dès lors se dégage une quadruple fonction de l'Etat : sociale, militaire, politique, économique. Il s'agit en effet pour l'Etat :

1°/ de garantir l'ordre intérieur et la protection de la collectivité ce que certains appellent poétiquement « le mur qui entoure le jardin où poussent les fleurs et fruits d'humanité » ;

2°/ d'assurer la défense du territoire, au besoin par la force des armes ;

3°/ de faire fonctionner de manière harmonieuse et efficace la relation entre gouvernants et gouvernés, et cela dans la sphère du privé comme dans celle du public ;

4°/ de fournir les infrastructures - notamment les moyens de communication - nécessaires d'une part à la défense, d'autre part à la vie économique, dans une

[1] La notion d'ethnie est définie en page 13

[2] Théorie de la souveraineté P.26

perspective de développement et de répartition entre les citoyens tant à long terme qu'à court terme.

Si au demeurant, l'Occident dans un élan d'européocentrisme a rassemblé des peuples, des tribus, et des dialectes très différents sous la bannière d'une langue officielle commune, force est de reconnaître que son action est en partie à l'origine de certaines confrontations observées au sein de certains Etats en Afrique de l'Ouest. Affrontements par ailleurs ayant entraîné la déstructuration de la société pré-coloniale. Sa responsabilité se décline en premier lieu dans la notion de citoyenneté qualifiée à raison de « citoyenneté à étages ».

.2. "CITOYENNETE A ETAGES" .

En effet, le découpage en départements et en communes par les Européens de certaines parties de l'Afrique de l'Ouest a introduit dans ces territoires des inégalités entre les populations. En Afrique occidentale française (AOF)[1], les habitants de ces territoires ont acquis la citoyenneté de la métropole. C'est le cas par exemple au Sénégal où des contrées (Dakar, Gorée, Rufisque, Saint-Louis) ont été érigées en communes[2].

En fait, « Faidherbe[3] Officier du génie, avec l'agrandissement de son territoire, dut improviser une administration coloniale qui servira ensuite de modèle à toute l'Afrique. Trois (03) arrondissements (Saint-Louis, Gorée, Bakel), divisés en cercles sont érigés. Le commandant superposé aux chefs traditionnels, est la cheville ouvrière de l'administration. A ce système africain et militaire on ajouta, sous la III° République, des rudiments de l'organisation métropolitaine. Un siège de député au parlement français avait été créé en 1848, supprimé en 1852. Il fut rétabli en 1871. Deux, puis quatre communes avec conseil municipal sont créées (Saint-Louis, Gorée, 1872 ; Rufisque, 1880 ; Dakar, 1887), plus un Conseil général(1879). Le corps électoral est composé des habitants des quatre communes, seuls considérés comme citoyens français. En 1914, est élu[4] un fonctionnaire noir, Blaise Diagne. Nommé, en 1916, commissaire

---

[1] L'AOF comprenait les anciennes colonies suivantes : Cameroun, Côte d'Ivoire, Dahomey, Guinée, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Sénégal, Tchad, Togo.

[2] Théorie des quatre communes

[3] Ancien Gouverneur de L'AOF.

[4] Député du Sénégal

au recrutement des troupes noires, il fit reconnaître sans équivoque la citoyenneté française des natifs des quatre communes et de leur descendance, tout en leur conservant leur droit local. Les habitants de tout le reste de la colonie étaient des sujets français, c'est-à-dire soumis au commandement de leurs chefs, eux-mêmes subordonnés aux administrateurs français. Les sujets français étaient astreints à des prestations (travaux d'utilité publique, sorte d'impôt en nature), à des sanctions «d'indigénat» pour certaines infractions, et à une justice spéciale.

Cette dualité des statuts, les Communes et l'Intérieur, traduisait à la fois des situations différentes et une évolution doctrinale[1]: dans les villes, une population détribalisée, en partie francisée, a laquelle on avait appliqué le vieux système français d'assimilation ne considérant que l'individu et ignorant les groupes; dans l'Intérieur des structures sociales encore en place, qu'il eut été imprudent de détruire ». Conséquemment, les populations (essentiellement des Lébous, des Ouolofs, ...) de ces quatre communes se sont senties privilégiées voire supérieures aux autres. De nos jours, il n'est pas rare de voir des sénégalais originaires de ces communes exprimer un sentiment de mépris vis à vis des autres. Ce sentiment de mépris culturel ainsi décrit et né de cette différenciation, est à l'origine de temps à autre d'échanges acerbes entre politiciens par presse interposée[2]. Il doit être pris en compte dans la recherche des causes de l'irrédentisme en Casamance ou nationalisme de refus (conduit par le MFDC[3]). Ce mouvement séparatiste est de type ethnico-culturel face à ce que ses dirigeants appellent l'envahissement de la région Sud par les Ouolofs venant du Nord. Il convient de signaler que les Ouolofs représentent l'ethnie majoritaire[4] du pays qui en compte six principales sur un total de vingt quatre (24). Ils sont essentiellement des agriculteurs et ont immigré dans la partie méridionale du pays en quête de terroir pour cultiver l'arachide. Représentée essentiellement par l'ethnie Diola qui peuple la Basse-Casamance, la rébellion compte de nos jours dans ses rangs, d'autres ethnies telles que les Mandjacks, les Peuhls et des aventuriers[5] qui profitent du climat d'insécurité qui y règne. Les responsables du mouvement rebelle comme beaucoup d'autres ethnies au

---

[1] Une division notoire au sein de la société pré-coloniale.

[2] Sud Quotidien du 22 mars 99

[3] Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance.

[4] Les Ouolofs représentent 33% de la population sénégalaise

[5] Libériens, Siérra-léonais, Gambiens, Guinéens…

Sénégal assimilent cet état de fait à une marginalisation. Toutefois, cet objectif indépendantiste menace, les intérêts majeurs du pays en l'occurrence l'intégrité du territoire et la cohésion nationale . On pourrait également le considérer comme un contrepoids - exploitable par les extrémistes de l'ethnie - dans l'équilibre de la société sénégalaise.

.3. DISJONCTION DES DEUX POLES DE STABILITE : LA SINGULARITE ET L'UNIVERSALITE .

La deuxième difficulté congénitale de l'édification de l'Etat-Nation en Afrique occidentale, vient de l'introduction de notions par essence réductrices ayant conduit à un déséquilibre des pôles de stabilité sociétale. La singularité prend le pas sur l'universalité en raison de notions juridiques et de décisions politiques du colonisateur.

.3.1. Système administratif unitaire .

La première notion qui mérite d'être évoquée, c'est la notion de système administratif unitaire. En réalité, l'unité politique et administrative prônée par le colonisateur est une chimère et les nations créées ne correspondent pas à la définition de Rousseau[1]. En effet, en privilégiant les uns par rapport aux autres, les envahisseurs ont rompu l'équilibre au sein des sociétés pré-coloniales. De plus, des peuples non seulement divers mais contradictoires ont été rassemblés dans des nations et plus tard dans les Etats-Nation indépendants. Ceci est à l'origine des conflits que l'on a observés dans des pays comme le Nigeria[2] et plus récemment en République du Sénégal et en Guinée-Bissau[3].

.3.2. Les frontières .

La deuxième notion réductrice, c'est la notion de frontières. « La balkanisation de l'Afrique de l'Ouest[4] » a été et reste source de conflits dans cette région. En effet, au lieu d'unir les peuples, la conférence de Berlin du 11 novembre 1885 puis la loi - cadre

---

[1] JJ. Rousseau, « Le Contrat Social »

[2] Guerre du Biafra en 1968, tentative de sécession de la Province.

[3] Conflits dans la Province Méridionale de Casamance et coup d'Etat dirigé par le Général Ansoumana Mané.

[4] Léopold Sédar Senghor.

votée le 12 avril 1957, instituant des exécutifs locaux dans chaque territoire et non à l'échelon fédéral, les ont divisées par des frontières abstraites. Il y a eu malformation des frontières. De ce fait, des peuples ayant vécu dans une «harmonie parfaite» au gré de migrations séculaires se voient obligés de se cantonner dans un espace vital peut-être sans ressources et ne correspondant pas le plus souvent à leur mode de vie et à leurs aspirations profondes. Il en résulte forcément des frustrations et des clivages entre autres. Les frustrations sont essentiellement dues à l'inaccessibilité aux ressources du reste inégalement réparties de part et d'autre des frontières héritées de la colonisation. Cette situation a été à l'origine de plusieurs conflagrations intercommunautaires mettant en péril l'existence de la nation. Par exemple en Sierra-Léone[1] où on se déchire encore pour des minerais. Il faut noter en fait que le conflit sierra-léonais à la différence du conflit libérien, n'est pas à proprement parler mû par des rivalités ethniques. En revanche, les gisements de diamant dont regorge le pays, constituent des raisons suffisantes, pour des individus peu scrupuleux, pour maintenir le chaos ou l'anarchie dans ce pays.

Quant au clivage entre peuples, il s'est traduit par l'émergence de part et d'autre des frontières et quelques fois à l'intérieur des Etats, de populations minoritaires. En effet, des entités homogènes ont été éclatées devenant par la même occasion, minoritaires dans leur nouveau pays. C'est l'occasion de mentionner ici, « la marginalisation » dont font l'objet de nombreuses minorités à travers l'Afrique de l'Ouest:

- touarègues au Mali et au Niger,
- Négro-africains en Mauritanie etc..

Ces sociétés ont d'ailleurs connu des crises mettant en péril les Nations en construction dans ses Etats. La guerre civile au Libéria en est une illustration. Déclenchée la veille de Noël 1989 par une rébellion conduite par Charles Taylor avec la création d'une multitude de factions (ULIMO, LDF, AFL[2],…), ce qui témoigne du clivage social qui existe au sein de la plus vieille république d'Afrique[3] entre d'une part la communauté des descendants d'esclaves, minoritaires mais détenteurs du pouvoir et d'autre part les autochtones majoritaires mais très pauvres et longtemps marginalisés. Cette guerre a été sans aucun doute la crise la plus meurtrière que l'Afrique de l'Ouest a connu ces deux

---

[1] Depuis 1993

[2] ULIMO : United Liberation Front, LDF : Liberia Democratic Front, AFL : Armed Forces of Liberia,…

[3] Formée d'anciens esclaves, indépendante depuis 1948.

dernières décennies avec ses 150.000 morts et ses milliers de réfugiés.

.3.3. L'ethnie .

Enfin, la dernière notion qu'il convient de mentionner parce concomitante de l'apparition des Etats post-coloniaux : c'est la notion d'ethnie.

En première approche, il importe de l'élucider. Paul Mercier[1] dans «remarques sur la signification du tribalisme actuel en Afrique noire » écrit:

«l'ethnie est un groupe fermé, descendant d'un ancêtre commun ou plus ou moins généralement ayant une même origine, possédant une culture homogène et parlant une langue commune, c'est également une unité d'ordre politique »,

C. Nicolas, dont la thèse de doctorat d'Etat portait sur le Gobir[2] (Niger) écrit dans un article intitulé « Fait ethnique et usage du concept d'ethnie », « une ethnie à l'origine, est avant tout un ensemble social relativement clos et durable, enraciné dans un passé de caractère plus ou moins mythique. Ce groupe a un nom, des coutumes, des valeurs, généralement une langue, propres. L'univers ethnique est constitué d'une mosaïque (...) de lignages ».

Ethnicité :

Si l'on élargit l'investigation, l'ethnicité correspond à la double conscience sociale d'un groupe : conscience de sa différence par rapport aux autres groupes, conscience de sa cohésion interne (culturelle, religieuse, raciale). Bref, l'ethnicité est une force continue qui peut aboutir aussi bien à l'intégration dans un Etat qu'à la désintégration de cet Etat (cas de la Belgique contemporaine). Par là, l'ethnicité qui constitue la base du nationalisme, mais sans conscience politique, trouve une application dans les situations post-coloniales.

On pourrait dire que le dénominateur commun de ces définitions correspond en définitive à un Etat-Nation à caractère territorial au rabais. Diviser pour régner était bien la préoccupation de la pensée coloniale et qu'il était nécessaire de « trouver le chef », de même fallait-il trouver au sein du magma de populations résidant dans le pays conquis des entités spécifiques. Aujourd'hui ce qu'on appelle ethnie ne correspond à aucune réalité africaine.

---

[1] Dans Cahiers Internationaux de Sociologie Vol XXI, Juil, Déc,1961,p.60-80.

[2] Dans Cahiers Internationaux de Sociologie Vol XXIV, 1973, p.95-126.

Prenons le cas des Haussa[1] présentés de nos jours comme une ethnie. Ceux qu'on appelle Haussa (plus exactement Haussawa) étaient et sont toujours divisés en un certain nombre de groupes qui ne se reconnaissent aucune parenté d'origine; ces groupes ont des territoires parfaitement distincts, des noms distincts. Certains de ces groupes quoique parlant le haussa et possédant des institutions et des coutumes très proches des autres groupes, ne s'appliquent pas eux-mêmes la dénomination de haussa qu'ils réservent à d'autres entités. Chacun de ces groupes porte un nom qui ne se réfère pas à un ancêtre commun mais au pays sur lequel il est établi.

L'analyse devrait conduire aux mêmes conclusions dans cette partie du continent pour un nombre élevé de groupes dits «ethniques ». Exemple: Sérères au Sénégal, Bambaras ou Dioulas respectivement au Mali et en Côte D'ivoire. Si nous prenons le cas de l'ethnie Sérère deuxième ethnie au Sénégal[2] après les Ouolofs, nous pouvons décliner ce groupe ethnique en trois entités principales : les Sérères du Sine et du Saloum, les Sérères Nones et N'doute de la région de Thiès et les Nyominka pêcheurs des îles du Saloum, sans compter les Sérères Safèn de la région de Dakar. On reconnaît certes des ressemblances entre ces groupes de populations pouvant conduire à les regrouper sous la même dénomination, cependant, les différences sont aussi nombreuses et devraient conduire à les distinguer. Ces différences concernent la langue, les traits physiques, l'habitat.... C'est pourquoi, avec l'affaiblissement de l'Etat, ces groupes qui ne se reconnaissent aucun lien de parenté, se replient sur eux-mêmes et mettent en péril la nation ou l'Etat -Nation auquel ils appartiennent.

En somme, l'on peut affirmer sans risque de se tromper que la frontière tout comme l'ethnie sont une pure invention du colonisateur. Le fait de les mentionner sur une carte d'identité ou une constitution est source de conflit et «risque de voir les nations en construction en Afrique de l'Ouest mourir par éclatement[3] ».

.4. LES DERIVES ECONOMIQUES .

L'intervention de l'occident dans le continent noir n'avait pas seulement pour but «d'apporter la civilisation ». Elle prolongeait en fait l'exploitation des ressources de

---

[1] Ethnie localisée au Niger et au Nigéria.

[2] 24% de la population.

[3] Djibo Hamani Sociolgue, article dans la revue IAD p.28-31.

l'Afrique. Dans ce cadre, de nombreuses dérives économiques préjudiciables à la pérennité des nations et des Etats-Nation post-coloniaux ont été notées.

.4.1. Introduction de la monoculture .

Il s'agit pour le colonisateur, d'imposer et d'orienter l'agriculture selon ses propres besoins et ce faisant, de spécialiser les pays conquis, chacun dans un produit bien déterminé ; c'est la monoculture. Ainsi par exemple, le Sénégal a été choisi pour l'arachide, le Mali pour la production du coton, la Côte d'Ivoire le cacao, etc....

Hubert Deschamps professeur à la Sorbonne[1] a d'ailleurs reconnu que la vie économique au Sénégal a été transformée par l'arachide[2]. Ces choix ont eu pour conséquence l'incapacité des Etats post-coloniaux à mettre en place des économies compétitives. De plus, leur agriculture n'assure même pas l'autosuffisance alimentaire, les paysans ayant abandonné les cultures maraîchères ou vivrières au profit des cultures commerciales. Cette situation a été aggravée premièrement par la détérioration des termes de l'échange puis ensuite et plus récemment par la mondialisation. Dès lors fragilisés, certains des Etats-Nation issus des ex-colonies sont perpétuellement en sursis alors que d'autres implosent.

.4.2. Industrie de transformation .

L'autre dérive méritant d'être mentionnée, c'est l'introduction dans les colonies d'Afrique subsaharienne, d'une industrie de transformation à faible valeur ajoutée, au profit de la métropole. En effet, si nous parcourons l'ensemble des territoires de l'ex AOF (Afrique Occidentale Française) par exemple, il est pénible de constater l'absence d'une industrie lourde ou plus exactement d'une industrie à forte valeur ajoutée, facteur de développement. La carence d'industrie de cette nature, remplacée par une industrie de consommation[3] (huileries, savonnerie, filature, textiles, etc.) a conduit également aux même difficultés (pauvreté, paupérisation, fragilisation de l'Etat post-colonial ...). Ces Etats sans exception, connaissent la pauvreté, la misère et le sous-développement, terreau fertile de la contestation et de la révolte, et de ce fait source de troubles pour ces jeunes Etats-Nation.

---

[1] « Le Sénégal et la Gambie » Publié à Presse Universitaire de Paris, p.86-89.

[2] 70% de la population est rurale, sols appauvris, déboisement…

[3] créée pendant et après la colonisation (dettes contractées par les pouvoirs publics)

En définitive, même s'il y a eu introduction d'un système éducatif, d'un système d'organisation de la société autre que celui déjà existant, des langues officielles communes (anglais, français, portugais...), force est de reconnaître que la forme d'organisation politique et juridique mise en place pendant la colonisation prônait l'inégalité à l'opposé de la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1789. Elle a eu pour conséquence une disjonction des deux pôles de stabilité de la société et la mort dans certains cas de l'Etat-Nation économiquement faible à cause des dérives héritées de la colonisation.

Ceci pose le problème de l'adoption du concept de gestion et de Nation de type occidental, d'un côté l'universalisme français fondé sur l'idée de civilisation et de l'autre le particularisme allemand fondé sur l'idée de Kultur. Mais qu'ont fait de tout cela les Elites africaines ayant pris la relève?

PARTIE II : ORIENTATIONS ERRONNEES POST COLONIALES

Ayant accédé à l'indépendance suite à des revendications nationalistes et à des révoltes dans certains cas, les Etats Nation issus de la colonisation n'ont pas su « écrire leur histoire » comme le préconisait le Ghanéen Kwamé Kruma[1] Certes, comme évoqué précédemment, les Elites africaines post coloniales ont hérité d'Etats où de nombreuses bombes à retardement étaient enfouies, mais force est de reconnaître que leurs choix n'ont pas été toujours judicieux. Dans l'ordre, il convient d'évoquer successivement le maintien d'une administration coloniale inadaptée, l'échec des nationalisations outrancières et enfin la transformation voire le dévoiement du pouvoir dans la majorité de ces Etats.

.1. MAINTIEN D'UNE ADMINISTRATION COLONIALE INADAPTEE .

A l'analyse, les administrations post-coloniales inspirées profondément des référents occidentaux, n'ont pas cherché à faire disparaître les terreaux de l'implosion. Dans leur quête effrénée de souveraineté et de pouvoir d'une part, ils ont maintenu les frontières héritées de la colonisation et d'autre part, mis en place des systèmes, judiciaire, politique et économique inadaptés à l'Afrique.

.1.1. Maintien des frontières héritées de la colonisation .

En prônant l'intangibilité des frontières[1] héritées de la colonisation dans la chartre de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) dès sa création en 1962, les nouveaux dirigeants Ouest-africains ont empêché la fédération du continent et pérennisé la volonté de séparation et d'émiettement voulue par le colonisateur. Les aberrations constatées précédemment ont été de ce fait maintenues. A ce titre on peut citer, la disproportion des superficies imparties à certains Etats dont l'existence ne se justifie même pas et ce pour des raisons diverses (Gambie, Guinée Bissau,…,). Il est important de noter que la

[1] Kwamé Nkruma, Premier Président du Ghana indépendant.

configuration géographique de la région naturelle de la Casamance, aux frontières de la Gambie et de la Guinée-bissau est facteur d'instabilité. A cela s'ajoute, les conflits frontaliers qui découlent du découpage par le traité de Berlin : par exemple le conflit de l'Agacher, litige frontalier entre le Burkina Faso et le Mali, le conflit entre le Nigeria et le Cameroun dont l'enjeu est la presqu'île de Bakassi qui, par ses richesses en poissons et probablement en pétrole, continue d'attiser les convoitises des deux pays au point d'envenimer leurs relations.

« Bakassi est un groupe d'îlots couverts de palétuviers au milieu de nombreuses criques débouchant dans la mer de la baie d'Ambas. Il couvre 1000 Km2. Ses habitants peu nombreux sont des pêcheurs ».

.1.2. Adoption de référents juridiques et politiques aménagés .

L'adoption de référents juridiques et politiques aménagés de type occidental constitue une seconde orientation «négative et séparatiste» qui mérite d'être évoquée. Ces référents contribuent fortement à l'exclusion d'une frange importante de la population. Cette marginalisation de certaines communautés a eu pour conséquence l'exacerbation du phénomène de minorités et l'émergence de frustrations. Ces dernières se sont traduites par des revendications identitaires mettant en cause la viabilité des Etats-Nation. C'est le cas par exemple des Touarègs[2] au Niger.

D'environ un million d'habitants, la communauté touarègue est disséminée dans cinq Etats, l'Algérie, la Libye, le Burkina Faso, le Niger et le Mali. Si dans les trois premiers Etats cités son poids démographique est peu important par rapport aux autres composantes ethniques, il en va autrement dans le cas du Mali et du Niger où les régions Nord sont à majorité peuplées de Touarègs. C'est donc tout à fait logique que le problème touareg se pose d'une façon plus aiguë dans ces deux pays.

Les raisons objectives[3] invoquées pour justifier leur désir de sécession sont notamment la marginalisation de leur région par l'Etat, particulièrement en infrastructures et autres subventions relatives à la santé et à l'éducation et la quasi-absence de Cadres touaregs dans l'appareil d'Etat et cela d'autant plus qu'en 1990, sous le régime du Général Saïbou, l'armée a perpétré un massacre causant la mort d'une centaine de Keltamasheq.

---

[1] Chartre de l'OUA de 1962.

[2] Ethnie de type Arabo-berbères.

[3] Oumarou Amadou, Philosophe, article : « etat-Nation et panafricanisme », revue IAD n°12, oct, nov, déc, 97.

En réalité, ceci n'a été qu'un catalyseur car dès la naissance de l'Etat-Nation, certaines dynasties et groupes keltamasheq ont vécu l'indépendance comme une dépossession de leur autonomie au profit de gouvernements dirigés par des noirs.

Autre exemple de marginalisation, ce sont les peuples vivant à cheval sur la frontière tri jonction entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Ces populations possèdent pour la majorité d'entre elles, une double nationalité.

En définitive, au lieu d'orienter leurs Etats-Nation dans une dynamique unitaire, les gouvernements post-coloniaux ont perpétué la stratégie séparatiste des empires coloniaux en maintenant des frontières aux contours abstraits et perpétué par de là l'existence de minorités, mais ils ont surtout maintenu une forme de gestion inadaptée. Il en a résulté à quelques exceptions près, des Etats instables et marqués par des revendications frontalières et identitaires qu'il faut gérer de nos jours.

.2. ECHEC DES NATIONALISATIONS OUTRANCIERES .

Il a été évoqué précédemment l'inconsistance de l'industrie des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Basée sur une industrie de transformation, elle contribue pour un faible pourcentage dans la constitution du PIB[1] des Etats post coloniaux. La situation n'a pas beaucoup évoluée depuis l'indépendance. Elle découle des erreurs commises par les Elites qui ont pris en charge la destinée de ces Etats au lendemain de la décolonisation en 1960. En effet, les nationalisations outrancières sont parties intégrantes des décisions tatillonnes prises par les gouvernements au lendemain des indépendances. Elles ont conduit à la faillite du proto tissu industriel existant. Même s'il est vrai que pour des raisons de souveraineté nationale, il fallait que ses usines à forts capitaux étrangers empruntés par les nouveaux dirigeants, reviennent aux Etats nouvellement indépendants, il convient de souligner que l'absence de progressivité dans l'action a déstructuré les industries existantes et conduit à leur faillite. De Dakar à Abidjan en passant par Nouakchott et Ouagadougou, des usines ont mis la clé sous le paillasson au départ des puissances financières. Ce qui indique clairement qu'il n'y avait pas de politique d'accompagnement. Rares sont les industries ayant survécu aux nationalisations. Aujourd'hui, dans le cadre de la mondialisation le retour des capitaux privés est fortement souhaité. « Sans industrie, ces Etats demeureront dans le sous-

[1] Produit Intérieur Brut

développement facteur d'instabilité. Les chômeurs sont un terreau fertile de la contestation[1] ».

.3. PATRIMONIALISATION. ETHNICISATION DE L'ETAT VOIRE DU POUVOIR .

Depuis l'accession à la souveraineté nationale des Etats issus de la décolonisation, l'histoire politique de l'Afrique de l'Ouest est indissociable du fait ethnique. Or, rappelons-le, l'ethnie, la tribu sont des concepts inventés par le colonisateur. Ils ne correspondent à aucune réalité africaine. Pourquoi les Elites ouest-africaines ont-elles jugé nécessaire d'adopter « une solution de continuité entre l'Afrique pré-coloniale et l'Afrique post-coloniale ? ». En effet, par ses « institutions politiques, ses armées, son système éducatif, sa culture... , cette partie de l'Afrique agit avec un appareillage conceptuel tiré de l'expérience historique des sociétés européennes[2] ». Ont-ils oublié, ces combattants de la liberté, les arguments jetés à la face de l'envahisseur ? Indubitablement on peut répondre par l'affirmative sans risque de se tromper. Une fois parvenus au faîte du pouvoir, ils ont tout oublié. Ils se sont empressés de consolider leur nouveau statut en s'appropriant l'Etat d'une part et en exacerbant «l'ethnicisation[1]» du pouvoir, double situation par ailleurs explosive et périlleuse pour l'Etat-Nation.

.3.1. Patrimonialisation de l'Etat .

Max Weber définit l'Etat patrimonial comme « l'espace dans lequel le chef organise son pouvoir politique comme l'exercice de la gestion domestique ». C'est à dire « un pouvoir personnel qui s'appuie sur un mélange de tradition et d'arbitraire ». L'étude approfondie de la situation politique dans certains Etats de l'Afrique de l'Ouest laisse entrevoir une « déficience institutionnelle ». Ceci confirme l'empressement des nouveaux dirigeants à mettre en place un Etat patrimonial. C'est-à-dire un Etat où « la domination traditionnelle repose non pas sur des règles, d'où le faible degré d'institutionnalisation du pouvoir, mais sur une personne occupant une position d'autorité en vertu de la tradition ». Il y a donc une personnalisation très forte du pouvoir au détriment des règles

---

[1] Michel Roussin : Ancien Ministre de la Coopération : « Afrique Majeure, Pouvoir et Stratégie », Ed. France-Empire p.28.

[2] Médard J.F. « Etats d'Afrique noire, formation ,mécanismes et crises » p.357.

et du mode de fonctionnement institutionnel. L'exercice du pouvoir s'appuie non pas seulement sur des parents, mais sur des fidèles, des clients, des services patrimoniaux qui constituent « un véritable Etat-Major administratif ». Or, ce type de gestion du pouvoir politique, donc de l'Etat, comme indiqué supra est très répandu en Afrique de l'Ouest et ce au lendemain des indépendances avec le parti unique confondu à l'Etat et au chef du parti qui est aussi le chef de l'Etat, « le Père de la nation ».

A ce titre on peut citer les exemples de:

Léopold Sédar Senghor[2] père de la nation sénégalaise, Houphouet Boigny[3] père de la nation ivoirienne etc. Ce paternalisme engendre des frustrations pour les opposants au pouvoir et peut mener sans aucun doute à l'insurrection voire la révolte.

.3.2. Ethnicisation du pouvoir .

Dans le même ordre d'idées et pour conforter une position acquise après d'âpres luttes contre le colonisateur dans certains cas, les Elites indépendantistes ont fait entrer la variable « ethnie » dans leurs compétitions électorales[4] foulant au passage les droits de l'homme en forçant leurs peuples à l'exil. Elle est devenue «une recette politique» comme l'indique Babacar Sine économiste sénégalais[5]: «trente ans d'expérience post-coloniale n'ont hélas pas répondu globalement aux espoirs et attentes des peuples pour un développement harmonieux et durable dans la justice sociale et la démocratie. L'Afrique s'est installée dans une crise qui a affecté tous les secteurs révélant par la même son caractère multidimensionnel : économique, social, politique et culturel ». Le vote ethnique est devenu dans certains pays de l'Afrique occidentale le «moteur du processus électoral ». Il ne fait l'ombre d'aucun doute que les leaders politiques «instrumentalisent le phénomène ethnique. Il devient un moyen de légitimation de leur pouvoir pour s'assurer une ascension politique dans les structures du pouvoir ». L'exemple le plus vivace est celui du Niger. Les consultations électorales de ce pays ont démontré, l'ancrage familial des partis politiques et leur base tribale. Les premières élections démocratiques au Niger ont confirmé certaines tendances ethniques des consultations déjà observées dans plusieurs pays africains. Le recrutement au sein des

---

[1] Laouel Kader Mamadou ; IAD n°12 , p.22, 23, 24.

[2] Premier Président du Sénégal.

[3] Premier Président de la Côte d'Ivoire.

[4] Zakari Hamidou : « Analyse des résultats par région » ; le Démocrate du 8 mars 93.

[5] Membre du bureau politique du Parti Socialiste.

partis politiques nigériens révèle une dimension tribale indiscutable tant et si bien qu'on est en droit de s'interroger sur la légitimité des mandats conquis particulièrement en ce qui concerne la nature et la qualité des votes émis par l'électorat, parce qu'il convient de se demander si les choix opérés autour des leaders et des formations politiques par les électeurs nigériens dans le cadre du processus électoral ont été faits sur la base de programmes politiques convaincants ou en fonction d'autres considérations. De plus, les adhésions aux partis politiques sont faites sur la base de l'appartenance ethnique des dirigeants. On a ainsi assisté à «l'émergence de formations politiques régionalistes[1] ».

L'exemple le plus illustratif de l'extrême régionalisation du vote a trait à la Convention Démocratique et Sociale (CDS Rahama). Son leader Mahamane Ousmane qui est originaire de Zinder a eu ses meilleurs résultats dans sa région avec 61,20% des suffrages exprimés valables. Le même phénomène a prévalu pour l'Alliance nigérienne pour la démocratie et le progrès (ADNP ZAMAN LAFIA). Ce parti dirigé par Moumouni Adamou Zarmakoye d'origine Zarma n'a pu franchir le seuil de 40% des suffrages que dans les circonscriptions de Dosso (région natale de son leader) et de Tillabéry, région ethniquement apparentée au leader alors que son parti a été incapable d'obtenir un taux modique dans quatre grosses circonscriptions électorales (Zinder, Diffa, Maradi et Tahoua). L'autre cas caractéristique de la régionalisation concerne l'allure modeste du parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS) qui n'a pu franchir la barre des 20% qu'à Tahoua (38% région d'origine de son leader). Nulle part ailleurs ses listes n'ont pu obtenir 16% des faveurs de l'électorat se situant même sous la barre des 10% dans quatre circonscriptions ordinaires sur 8 et un taux de 10% dans les deux autres. Enfin, en dehors de la circonscription de Diffa (24% des suffrages exprimés) région natale de son leader, PSDN Alhéry n'a nulle part obtenu 3% des suffrages même s'il a l'excuse de n'avoir présenté des listes que dans quatre circonscriptions sur huit. Cette tendance à la régionalisation des votes s'est observée aux élections présidentielles de 1993 notamment au premier tour du scrutin.

En effet, l'appartenance des candidats à telle ou telle région a beaucoup influencé le premier tour du scrutin. Hormis les départements d'Agadez et de Niamey les candidats ont surtout bénéficié des suffrages de leurs régions. Monsieur Mahamane Ousmane, candidats de la CDS a obtenu dans sa région qui est la plus peuplée du Niger 64% des

---

[1] Mamadou Djibo : Point de vue dans le journal le Démocrate du 22.3.93.

voix. Monsieur Moumouni Adamou Djermakoye de 1'ADNP 43% des voix à Dosso son fief électoral, Monsieur Mahamadou Issifou candidat du PNDS 41% à Tahoua sa région d'origine. Ces pourcentages de voix invitent tout simplement à ouvrir le débat sur les vraies définitions à attribuer à un parti d'envergure nationale. Au- delà des clichés et des étiquettes régionalistes que l'analyse politique attribue à certaines formations politiques, les résultats précités révèlent les vraies dimensions des partis politiques nigériens.

D'autres exemples :

- au Bénin, les consultations présidentielles qui ont consacré la victoire de Mathieu Kérékou ont montré l'ampleur du vote ethnique car ce dernier a fait le plein de ses voix dans le Nord du pays, le Borgou sa région natale.
- Il en est de même au Mali où Alpha Omar Konaré a été réélu grâce au soutien de la majorité bambara.

Cette situation ainsi décrite, est à même de mettre en péril l'unité nationale. Elle débouche le plus souvent, en cas de crise, sur des affrontements inter-ethniques ou entre des régions comme les nombreux conflits Nord-sud qui ravagent certains pays de l'Afrique de l'Ouest. C'est le cas en Mauritanie voisin du Sénégal et du Mali.

Ancienne colonie française, la Mauritanie en accédant à l'indépendance a choisi à l'instar de certains pays voisins, un régime présidentiel pour se lancer dans la bataille du développement. Ce grand pays à moitié désertique, tampon entre le Maghreb et le reste du continent, va alors connaître une période de stabilité jusqu'au milieu des années 1970. Ensuite, une succession de coups d'Etat militaires va venir compromettre pour une certaine période, les efforts de développement et d'unité nationale.

Le dernier coup d'Etat, celui de décembre 1984, permet à l'actuel chef de l'Etat d'arriver au pouvoir. Mais Taya arrive dans un climat interne très trouble : la crise économique est de plus en plus aiguë, les relations entre les différentes communautés sont assez tendues d'ailleurs, les Négro- Mauritaniens, organisés au sein du Front de Libération de la Mauritanie (FLAM)[1] clament ouvertement leur hostilité au pouvoir en place qu'ils jugent antidémocratique et l'accusent de pratiquer la discrimination raciale, une sorte «d'apartheid à la mauritanienne ». C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'intervient l'arrestation et l'exclusion de l'armée de certains officiers négro-mauritaniens accusés à tord ou à raison d'atteinte à la sûreté de l'Etat. C'est le début de

[1] Mouvement sécessionniste de type négro-mauritanien.

l'exil pour certains dirigeants du FLAM qui, depuis l'étranger, mettent la pression sur le gouvernement. Le pouvoir central se crispe, la situation interne devient de plus en plus tendue, pour exploser en 1989 à partir d'un conflit entre «Noirs du Sud et Blancs du Nord ».

Ce conflit a révélé au grand jour tous les maux dont souffrait la Mauritanie dont le plus grave était l'absence d'intégration et de solidarité nationale.

Des massacres de milliers de personnes des deux communautés ont eu lieu sur les deux rives du fleuve Sénégal. Grâce à la France, et certaines organisations humanitaires internationales, la situation est revenue au calme.

Ces évènements malheureux vont avoir par ailleurs le mérite de braquer la communauté internationale sur la Mauritanie, son régime et par conséquent de l'obliger à s'inscrire dans le processus démocratique en cours un peu partout en Afrique. La Mauritanie, pas plus qu'aucun autre pays d'ailleurs ne peut se payer le luxe d'être sourd aux demandes de certaines catégories de sa population sous peine d'implosion. Mais la stabilité politique et la paix sociale en Mauritanie dépend surtout de l'épineuse question des réfugiés. Plusieurs réfugiés ayant pris le chemin du retour, se retrouvent sur place, dans une situation de marginalité et de précarité à tous points semblables à des exilés. Ils se retrouvent face à des problèmes d'identification, des difficultés à prouver leur nationalité, de retrouver un emploi, de récupérer leurs biens et leurs terres confisqués par ceux qui sont restés. Il convient de préciser qu'avant d'être expulsé de leur propre pays, ces mauritaniens ont vu tous leurs documents d'identité et professionnels détruits. A toutes ces frustrations, il faut ajouter qu'une loi d'amnistie votée en 1993 est venue réhabiliter tous les «bourreaux» et autres organisateurs des massacres de 1989, créant une situation d'impunité et, cette démarche fut jugée insupportable par tous ceux qui avaient perdu leurs biens et des êtres chers dans cette crise.

Les conditions réservées aux réfugiés de retour au pays, ravivent les craintes de ceux qui sont restés en exil et exacerbent le sentiment d'injustice qui les animent. Les droits de ces populations ont été indubitablement foulés au pied. Tous ces facteurs constituent des éléments virtuels d'une instabilité politique .

On le voit donc, les élites Ouest-africaines ont détourné à leur profit le pouvoir au sein des Etats allant jusqu'à oublier les droits les plus élémentaires de l'Homme. Ce long cheminement est passé successivement par le parti unique et ses corollaires puis par l'ethnicisation du vote posant par la même occasion, la question de la légitimité de leur pouvoir. Il apparaît clairement que ces attitudes ou ces orientations sont porteuses de

tensions. C’est pourquoi, elles sont considérées comme destructrices de l’Etat-Nation. Elles méritent qu’on s’y penche afin de leur apporter des solutions rectificatives et durables.

PARTIE III : SOLUTIONS ?

Accroître les espaces de liberté et les pôles de développement.

Pour surmonter ses écueils de l'Etat-Nation dans la partie occidentale de l'Afrique subsaharienne que sont : les erreurs de la colonisation, les mauvais choix économiques, la patrimonialisation et l'ethnicisation du pouvoir, les gouvernements n'ont d'autre alternative que d'accroître les espaces de liberté et les pôles de développement. Cet accroissement exige l'intégration, enfin, l'instauration de la démocratie dans tous ces pays, la réactualisation et la matérialisation du mouvement panafricain.

.1. L'INTEGRATION .

Face à la recomposition des blocs de solidarité, à la redéfinition des relations internationales, l'Afrique de l'Ouest peut opposer l'intégration politique, économique et l'intégration culturelle. Elle est l'une des solutions en mesure d'apporter aux Etats stabilité, viabilité et développement.

.1.1. Intégration politique .

L'unité politique de cette partie du continent passe part la fédération des Etats et par l'intégration des peuples.

Cheikh Anta Diop[1] disait: « Rien que l'Afrique occidentale fédérée possède un potentiel économique supérieur à celui de la France et de l'Angleterre réunies, … » et d'ajouter: bien sûr, il y a la mise en valeur de ce potentiel économique. Cet argument à lui seul suffit pour expliquer l'absence de volonté politique des gouvernements. Car c'est de cela qu'il s'agit. Au lieu de «s'attacher aux frontières des différents territoires », frontières dont nous avons déjà élucidé les conséquences sur les Etats et les peuples, il faut que les dirigeants acceptent un abandon total ou partiel de souveraineté locale[2]. En lieu et place on constituerait « une direction collégiale au sein de laquelle on refuserait de donner la primauté à un chef d'Etat quelconque ». Les intérêts particuliers seraient

[1] Ecrivain sénégalais « Fondements Economiques et Culturels d'un Etat fédéral d'Afrique noire ». présence Africaine. 1974.

[2] Abandon des égoïsmes nationaux…

sauvegardés et l'unité de l'Afrique de l'Ouest aussi. Pourtant, les bases juridiques d'une telle fédération existent. En effet, la plupart des Etats s'inspirant des chartres fédératrices des droits fondamentaux, ont mentionné sur les premières pages de leur constitution, l'aspiration de leurs peuples à l'unité africaine. On peut citer à ce titre la Constitution du Mali, du Bénin et du Sénégal. Cette fédération serait le prélude à l'unification continentale. Pour ce faire, cette fédération a besoin d'un moteur à l'image de ce qui se passe dans la construction européenne où l'Allemagne et la France jouent le rôle de moteur ou noyau dur. Certains Etats en sont potentiellement capables. Il reste toutefois, à annihiler les tensions sourdes internes, le plus souvent entretenues par des forces étrangères. L'existence de ces « Etats moteurs », supprimerait les luttes de leadership ou d'influence opposant depuis les indépendances, les Etats post-coloniaux francophones, lusophones ou anglophones[1]. Les initiatives prises dans le sens de la création des Etats-Unis d'Afrique[2] sont rassurantes et doivent être encouragées.

S'agissant de l'intégration des peuples, elles est la réponse à la situation des nombreuses minorités que l'on rencontre en Afrique de l'Ouest. Il s'agit de réhabiliter les minorités en prenant en compte leurs revendications et en évitant de gouverner les Etats sur des bases ethniques. Ceci permettra la mise en place des sociétés égalitaires, ce qui n'est pas le cas actuellement. Pourtant, si on se réfère à la législation dans la plupart des Etats, elle prône l'égalité de tous les citoyens mais l'application démontre le contraire. Il y a un peu partout de la discrimination. Dans certains Etats en effet, on l'a déjà évoqué d'ailleurs, des minorités sont oppressées ou marginalisées. Il faut faire évoluer la législation des Etats en mettant l'accent sur le respect de la différence et la protection des droits de l'homme. Cette évolution aurait pour conséquence le renforcement de l'unité, de la cohésion nationale. Elle assurerait la solidité et la viabilité des Etats-nation. En outre, elle éviterait les conflits internes. La répression féroce serait remplacée par le dialogue et la négociation dans un cadre politique républicain et égalitaire, réfutant la marginalisation. Ceci empêcherait l'effritement de la conscience nationale. La fraternisation sincère des peuples et l'unification seront réalisables. L'objectif final étant de disposer de citoyens égaux et éduqués dans le cadre d'une fédération Ouest-

[1] Lutte d'influence et de leadership qui a bloqué le fonctionnement pendant très longtemps le fonctionnement de l'OUA.

[2] Traité de Syrte/Libye en cours de ratification.

africaine. Par ailleurs, il faudrait émanciper toutes les couches de la population parce que les conflits idéologiques plongent leurs racines dans l'ignorance et l'analphabétisme. Cette émancipation impose prioritairement l'alphabétisation de la femme. Les efforts accomplis dans ce domaine sont certes louables ; cependant, l'action doit être plus déterminée, car les femmes sont « moteurs de développement[1] ». De plus, en tant qu'épouse et mère de famille, elles pourraient jouer un rôle prépondérant dans l'intégration. Il est devenu impérieux dans tous ces pays d'améliorer le niveau d'éducation des femmes. Il faut alphabétiser les femmes et accroître le taux de scolarisation des filles. L'éducation est facteur de développement. C'est pourquoi de façon générale, il faut des politiques d'éducation capables de redonner à ces pays des cadres de qualité. Des cadres capables de participer au développement. Il est clair aujourd'hui qu'une nation analphabète ne peut connaître le développement. Il faut assurer une éducation à tous. Les hommes politiques doivent libérer le champ universitaire et scolaire dans le respects des franchises universitaires. De plus, ils doivent imaginer des systèmes éducatifs structurellement efficients. Ceci éviterait de « produire des scolarisés condamnés au chômage et surtout disponibles pour toute explosion sociale car insatisfaits[2] », situation par ailleurs dangereuse pour la survie de l'Etat-Nation post-colonial.

.1.2. Intégration économique .

L'intégration économique est un volet essentiel dans la survie des Etats post-coloniaux. En effet, l'action publique et l'Etat sont en friche parce que confrontés à la baisse des ressources et aux limites des programmes d'ajustements structurels mal appliqués et mal compris. C'est pourquoi, pour sortir des fourches caudines du Fonds Monétaire International (FMI), l'intégration économique en cours dans le cadre de l'Union Economique Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) doit être poursuivie et renforcée. Par ailleurs, l'initiative privée doit être encouragée.

L'UEMOA est un atout de premier ordre pour les sept Etats membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal, Togo). En effet, « fidèles[3] aux objectifs de la Communauté Economique Africaine et de la Communauté Economique des Etats de

---

[1] Guèye Ousmane : « L'Afrique subsaharienne, une politique pour le développement économique et social » ; Ed. le Progrès N.Y. 1992.

[2] Michel Roussin ; p.33

[3] Traité de L'UEMOA.

l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), conscients des avantages mutuels qu'ils tirent de leur appartenance à la même union monétaire et de la nécessité de renforcer celle-ci, convaincus de la nécessité d'étendre en conséquence au domaine économique la solidarité qui les lie déjà sur le plan monétaire, affirmant la nécessité de favoriser le développement économique et social des Etats membres, grâce à l'harmonisation de leurs législations, à l'unification de leurs marchés intérieurs et à la mise en œuvre de politiques sectorielles communes dans les secteurs essentiels de leurs économies, enfin reconnaissant l'interdépendance de leurs politiques économiques et la nécessité d'assurer leur convergence, ces Etats ont mis en place cette organisation sous régionale. A elle seule, elle représente une zone de stabilité monétaire d'une part et d'autre part une masse importante de consommateurs ».

Avec une monnaie commune, la majorité des pays de cette partie du continent connaît une stabilité financière. En effet, « la convertibilité stable de cette monnaie est un avantage pour les échanges internationaux dès l'instant qu'ils ont accepté de se conformer aux principes d'une économie de marché ouverte, concurrentielle et favorisant l'allocation optimale des ressources[1] ». A cela s'ajoute la politique monétaire prudente de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). L'Afrique de l'Ouest doit affronter la compétitivité du marché mondial groupée et non divisée. Il est dès lors, indispensable de renforcer la complémentarité des appareils de production et de réduire les disparités de niveaux de développement entre Etats membres. Cette démarche s'inscrit dans la logique des efforts d'intégration régionale en cours en Afrique. Il faudrait cependant, que les autres Etats se joignent à cette initiative qui pourrait connaître un succès à long terme. Parce qu'il est démontré que l'Afrique de l'Ouest dispose d'une importante réserve énergétique[2] (réserve hydraulique du Golfe du Bénin s'élève à 250 milliards de kWh) et une réserve inépuisable de ressources minières (fer, bauxite, or, diamant, uranium…), sans oublier les innombrables ressources agricoles : la Côte d'Ivoire et le Ghana réunis monopolisent plus de la moitié de la production mondiale de cacao. En regroupant ses ressources, on peut mettre en place des industries à vocation régionale, à forte valeur ajoutée et avec des produits compétitifs à l'exportation.

Par ailleurs, l'UEMOA représente un marché potentiel très important. En effet, avec ses

---

[1] Herald Trbune.

[2] C. Anta Diop p.23.

soixante millions de consommateurs, ce marché doit être conquis par ces industries régionales de façon à réduire les importations et favoriser le réinvestissement. Par ailleurs, dans l'état actuel des choses, la juxtaposition de marchés étriqués[1] (10 millions par pays) des Etats Africains n'intéressent pas les investisseurs étrangers en l'occurrence les multinationales. Or, le marché potentiel de l'UEMOA (80 millions de consommateurs) est indubitablement attractif et assurera vraisemblablement l'arrivée des capitaux étrangers. A cela s'ajoute le marché offert par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest [2](CEDEAO). Ses trois cent millions de consommateurs pourraient être un atout supplémentaire pour les industries régionales et les investisseurs étrangers. Il faut que la délocalisation devienne une réalité dans cette partie du continent. Elle créée des emplois, permet de lutter contre le chômage, objectif prioritaire par ailleurs, dans les programmes politiques de nos dirigeants et supprime les foyers de contestation[3] .

La conquête de ces deux marchés exige cependant, la solution d'un certain nombre de difficultés. Et parmi ces difficultés, l'absence d'infrastructures telles que les routes, les ports et les aéroports. Ces infrastructures pour la plupart quasi inexistantes devront être mises en place, celles existantes améliorées de façon à répondre au besoin de mobilité et de libre circulation des personnes et des biens. Le projet de relier les capitales des Etats membres en particulier, doit être encouragé et les ressources nécessaires à sa réalisation disponibles. De plus, la circulation des personnes et des biens doit être une réalité et non un vœux pieux. Ce que l'on constate aujourd'hui est inacceptable. En effet, il est plus facile d'importer un produit européen qu'un produit de n'importe quel Etat Africain. Par exemple, il est plus aisée de faire entrer à Abidjan un container venant de France qu'un container venant du Burkina Faso. C'est pourquoi nous consommons des œufs venant d'Europe. Il faut une meilleure maîtrise des marchés africains. La législation en place dans le cadre des organisations régionales le permet. Cette situation serait à même d'accroître les pôles de développement.

.1.3. Intégration culturelle .

Enfin, l'intégration culturelle reste un élément prioritaire dans la solution de stabilité

---

[1] Juxtaposition de marchés d'environ 10 Millions de consommateurs par pays qui intéressent peu les investisseurs.

[2] La CEDEAO compte 16 Etats membres.

[3] La ressource contestataire disponible est trop élevée à cause du chômage.

des Etats-Nation post-coloniaux. Elle se décline dans deux aspects de la définition de la nation : la communauté de langue et la communauté culturelle.

S'agissant de la communauté linguistique, elle sera certes difficile en raison du nombre élevé de dialectes au sein du continent en général et particulièrement en Afrique de l'Ouest, mais s'avère indispensable. Car elle pourrait surmonter l'impression d'existence de micro-nationalismes que l'on note au sein de ces Etats. On pourrait imaginer le choix d'une langue qui se superposerait sur toutes les autres langues nationales et qui serait commune à l'ensemble des nations Ouest-Africaines. Ceci aurait pour avantage de rendre plus facile la communication et le contact entre les populations. Cette langue serait en effet érigée en langue officielle. Des ressemblances et une parenté entre plusieurs langues locales existent. Elles permettront l'invention d'une langue commune à tous ces Etats sinon la promotion de la langue la plus usitée. Parce que si l'on envisage l'unité linguistique sur la base d'une langue étrangère quelle qu'elle soit, cela peut conduire à un « avortement culturel ». On peut noter par exemple que les populations du Sénégal ou du Mali sont bilingues. Ce choix devra faire l'objet d'études approfondies sur le terrain linguistique, ethnique… pour réduire les susceptibilités régionales. L'introduction de cette langue et son utilisation dans tous les actes publics et politiques devrait permettre la participation de tous à la vie de la nation et avoir pour conséquence la prise en compte de tous les problèmes des populations. A signaler par exemple que la Tanzanie et le Kenya ont adopté successivement le swahili comme langue de gouvernement. Il est permis d'espérer que cette communauté linguistique améliorera la situation des minorités et renforcera la cohésion nationale.

Quant à la communauté culturelle elle permettra de renforcer la conscience nationale et d'éviter le traitement des problèmes nationaux avec une mentalité de fonctionnaire. En effet, la situation actuelle dans certains pays démontre que l'organisation sur une base ethnique des Etats est à l'origine de certaines confrontations mais surtout que nous vivons un « syncrétisme culturel ». Aucun pays, jusqu'à ce jour n'a résolu autrement le problème des minorités. C'est pourquoi il faut trouver une forme de gouvernement autre que l'organisation ethnique. Par ailleurs, l'assimilation culturelle venant de l'extérieur est très forte et très variable. Hier c'était la culture de l'ancienne métropole et aujourd'hui c'est la culture américaine qui envahit le monde et donc nos Etats. Les français l'ont tellement bien compris qu'aux négociations du GATT en 1995, ils ont proposé l'exception culturelle pour défendre leur culture. Pourquoi pas les Africains.

Ces mesures imposent cependant, le renforcement des politiques culturelles en place

dans les Etats de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'établir systématiquement à l'échelle régionale, une politique de rénovation culturelle par la langue d'une part et par une éducation culturelle d'autre part. Parce que ce qui est frappant quand on observe les sociétés et les administrations Ouest-Africaines et leur mode de fonctionnement, sans oublier les systèmes éducatifs ainsi que la structure même des personnalités des individus, « c'est un enchevêtrement de paradoxes impliquant des dysfonctionnements multiples. Il est vrai que les africains en général doivent assumer un double héritage colonial, arabe et occidental, défendre des valeurs culturelles africaines profondes qui structurent le noyau des personnalités, obéir aux injonctions financières des bailleurs de fond et s'ouvrir au monde extérieur dans un contexte irréversible de mondialisation. Ce qui est très lourd ». C'est une situation particulièrement inconfortable et qui débouche sur des tentatives de synthèse pas toujours évidentes : « peau noire, masque blanc ». Les personnalités sont multiples et les identités nombreuses ce qui entraîne souvent beaucoup de confusion et de collusions identitaires. C'est pourquoi, il sera nécessaire d'employer des moyens artificiels mais efficaces comme la création de prix littéraires, de traduction d'ouvrages scientifiques, la création de commissions nationales compétentes…, pour la vulgarisation de la culture africaine. Ces actions ainsi décrites exigent beaucoup d'énergie intellectuelle et un immense effort de formation culturelle.
On le voit donc, l'intégration est impérieuse pour cette partie du continent ceci dans le but de faire face à tous ces bouleversements qui interviennent sur la scène internationale. Elle est l'une des solutions aux défis du développement et à l'instabilité récurrente dans ses Etats. L'unité comme évoquée précédemment sera politique, économique et culturelle. Elle devra se réaliser dans un contexte politique régional parfaitement démocratique.

.2. DEMOCRATISATION ET PANAFRICANISME .

Le processus démocratique en cours dans la majorité des Etats de l'Afrique de l'Ouest doit continuer en dépit des écueils ; notamment les conflits ethniques, les replis identitaires. La démocratisation est le défi majeur des Etats de cette partie du continent noir à l'aube du 3° millénaire. En l'adoptant comme système de gestion des cités, elle permettra à court terme de redéfinir l'Etat et de poser les fondements de la Nation. De plus, elle seule peut conduire à l'instauration d'un pouvoir institutionnalisé avec des règles bien définies condition sine qua non pour asseoir les bases solides de l'Etat-

nation et du panafricanisme.

.2.1. Redéfinition de l'Etat et pose des fondements de la Nation .

Pour atteindre le premier objectif, il va falloir débarrasser l'Etat moderne de ses tares héritées de l'appareil d'Etat colonial et qui constituent de véritables « obstacles épistémologiques dans le processus d'Etatisation ». En effet, l'Etat moderne en Afrique Occidentale a été importé selon les intérêts du colonisateur et un peu plus tard de ceux des multinationales. Dès lors, il doit être redéfini. Son rôle doit être revu de façon à éviter les conflits au sein des sociétés. Le monopole du pouvoir et/ou la patrimonialisation n'engendrent que des conflits. Autrement dit, un Etat fortement interventionniste suscite des manifestations ethniques parce que la lutte pour le contrôle de l'appareil d'Etat se confond avec une lutte pour obtenir des ressources politiques et économiques. Cette dernière revêt en général un caractère ethnique exemple : la période préélectorale, surtout la campagne électorale, offre souvent une occasion de réactiver les problèmes ethniques[1]. « Aussi paradoxal que cela puisse paraître, au Bénin, pays souvent cité comme un paradigme de démocratique, il n'y a aucun parti d'envergure nationale ». Notre Cause Commune d'Albert Tevodjre et le parti d'Adrien Houmbédji ont pour base électorale la région de l'Atlantique (Porto-Novo). Le milieu Adja appartient au Parti Social Démocrate (PSD) de Bruno Amoussou. Le Zou est le fief de la Renaissance du Bénin de Nicéphore Soglo. Tout le Nord (Atakora,Borgou) est le domaine réservé des partis soutenant Mathieu Kérékou. Par ailleurs, le sénégalais Babacar Sine relève le même phénomène en République de Guinée où tous les partis épousent des contours ethniques. T. Ali Diabacté professeur de philosophie à l'Université du Bénin-Togo affirme que « l'ethnie n'est pas intrinsèquement un conflit », en revanche, de nos jours, son utilisation politique dans le continent en général et en Afrique de l'Ouest en particulier est conflictuelle et déstabilisante pour les Etats. L'Etat a besoin de retrouver « toute sa puissance d'action, de commandement et de coercition ».

.2.2. Définition des règles du jeu démocratique .

Par ailleurs, si les règles sont bien définies, on évite la patrimonialisation et l'alternance devient possible. En effet, l'Etat a besoin pour retrouver son mode de fonctionnement

[1] Souley ADJE ; Politologue, IAD, n°12 oct, nov, déc, 1997, p ;34.

rationnel et son caractère impersonnel de mettre en place des bases institutionnelles solides bien ancrées et acceptées de tous. Ceci confirme l'exigence de la démocratique au sein de ces Etats. Ce système reconnaît en fait la relativité des solutions proposées puisqu'il repose sur le principe majoritaire dont le fonctionnement autorise l'alternance au pouvoir. C'est un système acceptant le pluralisme, la tolérance, et la discussion. On pourrait à ce titre éviter des évènements comme ceux qui se déroulent de nos jours en Côte d'Ivoire où un ancien Premier Ministre a été écarté de la compétition électorale en raison d'un doute sur sa nationalité. Il permettra en outre d'éviter de voir des chefs d'Etat s'accaparer du pouvoir et devenir des « pères de la Nation » avec pour seuls remplaçants des dauphins putatifs qu'ils auront eux-mêmes choisis.

Cependant, la démocratie est l'aboutissement d'un processus. « Elle ne naît pas du hasard, ni ne relève de la génération spontanée. Elle résulte d'une question de sémantique ». C'est pourquoi, polariser le débat autour du bien fondé ou non de l'usage d'un mot, « démocratie », qui véhiculerait des notions importées est réducteur et stérile. Il faut l'adapter au contexte africain car en raison du nouveau contexte mondial, il ne pourrait y avoir réellement de progrès, dans un processus de démocratisation que si les Etats se réapproprient tant le concept que le processus et ré-inventent pour eux-mêmes et pour leurs populations des façons de les mettre en œuvre. L'Afrique n'a d'autres alternatives que la réactualisation et la matérialisation du mouvement panafricain. Mais cela suppose certains préalables au sein de chaque pays, notamment l'accélération du processus démocratique qui faciliterait sans doute l'intégration des peuples et une gestion saine des ressources humaines et naturelles.

Cette crise profonde qui secoue les sociétés ouest-africaines doit être interprétée comme la marque de tout changement révolutionnaire dans le bon sens du terme. Elle est plus que nécessaire si elle peut libérer l'Afrique de l'Ouest et ses populations des tares politiques héritées de l'appareil d'Etat colonial et de la corruption. La démocratie n'est pas un « luxe » pour l'Afrique de l'Ouest ni pour les Africains en général, car, l'invention du modèle démocratique suppose « qu'on s'arrache des contradictions entre l'individu et de la société, entre l'unicité et le multiple, entre la partie et le tout. En Grèce antique, l'urgence du recours au démos, au peuple, vient de l'accroissement des maux dans la cité dont les principaux sont : l'injustice, celle que condamne Socrate et les autres, la violence qui conduira à la chute d'Athènes à sa conquête par les Romains. Le meilleur régime politique doit-il exiger de la polis qu'elle soit comptable de son discours ? Et le logos doit-il contraindre le peuple à devenir une unité politique

organisée, concrète, une société politique rationnelle, un Etat rationnel. Or la problématique de l'Etat rationnel se pose encore aujourd'hui en Afrique occidentale à cause des conditions socio-politiques et socio-historiques dans lesquelles l'Etat est né dans ce continent ». C'est pourquoi, l'évolution de la pratique politique en Afrique vers la démocratie peut amener à espérer que les peuples vont non seulement s'engager résolument dans une saine politique de développement où les énergies créatrices seront libérées, et les conditions de l'émergence d'un Etat rationnel doté d'un pouvoir pleinement institutionnalisé avec des règles bien définies, réunies. La démocratie aujourd'hui en Afrique de l'Ouest, ne doit pas être un objet de pronostic, mais une nécessité qui s'impose.

.2.3. Le défi démocratique .

La démocratisation est donc devenue un défi urgent sur lequel tout le monde est d'accord, car après la Guerre Froide, on assiste désormais à un consensus sur certaines questions essentielles autour desquelles la lutte peut être organisée, notamment :

- la pluralité des partis, des syndicats et des mass-médias ;
- le régime constitutionnel ;
- le respects des droits de l'homme ;
- la responsabilité ;
- la représentation effective ;
- la vitalité de la société civile.

Les populations africaines en général, la société civile, les partis politiques, les syndicats doivent mener la lutte autour de ces questions essentielles, de ces éléments constitutifs de la démocratie sans lesquelles l'existence même de l'Etat-Nation est précaire. A cela, il faut ajouter le remplacement de l'autoritarisme par une véritable culture de la démocratie. Cette transformation exige à terme « la construction d'une société civile démocratique où la suprématie des institutions civiles aura été instaurée, la civilité et la tolérance auront fondu dans les relations inter-personnelles et inter-groupes et où la vie associative sera très active, en un mot, une pédagogie politique et démocratiques des citoyens eux-mêmes ». Telles sont les conditions permettant l'instauration de l'Etat-Nation nouveau et viable.

Donc, l'instauration de la démocratie en Afrique de l'Ouest comme solution alternative, ne devrait pas se limiter à la mise en place de la démocratie pluraliste, mais devrait « inclure le respect des droits humains d'une part, et de l'autre l'acquisition de droits

socio-économiques étendues pour la majorité de la population ». La création de systèmes de représentation participe de la volonté de responsabiliser un segment de la société pour la promotion du bien commun. Les partis politiques dans ce processus de démocratisation, doivent être des instruments de prise en charge des aspirations et exigences économiques, sociales, politiques et culturelles du peuple. Le multipartisme permet en effet de faire participer les populations à la gestion des affaires publiques. Le choix et l'engagement du citoyen dans un parti politique est une forme d'expression ou la manifestation de sa liberté et l'exercice de ses droits politiques. Tant que les partis politiques n'ont pas un fondement ethnique, tribal, clanique ou régional, ils ne constituent pas un danger pour le nouvel Etat et pour la nation. Le ralliement du peuple dans des partis politiques est une forme d'organisation nécessaire dans l'Etat moderne. Mais la création de partis politiques fondés sur l'appartenance commune à une religion, à un clan, à une tribu, à une ethnie sape le processus de démocratisation, disloque le tissu social en brisant sa cohésion et son unité.

CONCLUSION :

Il apparaît clairement en définitive que c'est la faiblesse de l'Etat qui justifie les crises répétées en Afrique de l'Ouest et de plus, elle est à la base de l'implosion des Etats-Nation post-coloniaux avec toutes les conséquences qu'elle entraîne sur les peuples et les nations et cette faiblesse de l'Etat trouve son origine sur des phénomènes à la fois historiques et contemporains nombreux et variés. D'abord, la colonisation qui a bouleversé la société pré-coloniale en Afrique de l'Ouest en arrêtant son évolution et en y introduisant des facteurs juridiques, socio-économiques et politiques qui lui sont étrangers donc inadaptés. Ensuite, les Elites politiques arrivées au pouvoir au moment des indépendances ont prolongé cette situation conflictuelle par des décisions administratives et économiques erronées d'une part, et par l'ethnicisation et la patrimonialisation de la gestion des affaires de l'Etat d'autre part, tout ceci dans le but de pérenniser les situations acquises, faisant fi des clivages de tous genres que cela pouvait entraîner. C'est pourquoi, pour surmonter ces écueils, les dirigeants des Etats du continent noir se doivent d'entreprendre toutes actions visant à accroître les espaces de liberté et les pôles de développement, s'ils veulent éviter l'implosion et/ou la marginalisation sur la scène internationale. Cet accroissement passe inévitablement par l'intégration qu'elle soit politique, économique ou culturelle, et par l'instauration de la démocratie dans tous les pays. L'Etat-Nation est à reconstruire au regard de tout ce qui précède, il n'est pas acquis. C'est un Etat évanescent qui enfonce l'individu dans ses multiples contradictions avec la société et le conduit au repli identitaire. Il faut le débarrasser de la logique coloniale et néo-coloniale en accélérant le processus de démocratisation qui doit parachever l'institutionnalisation du pouvoir, la construction d'une société civile démocratique où la suprématie des institutions civiles aura été instaurée, bref, l'Etat de droit.

Par ailleurs, il faut éveiller la conscience politique et civique des citoyens, instaurer une éducation et une formation à la vie de citoyen, faire émerger dans l'Afrique occidentale contemporaine une culture de la démocratie, encourager le respect des droits de l'homme et des peuples, résoudre le problème des minorités en instaurant l'égalité ethnique dans toutes les couches de la société, en les intégrant à la majorité et dans les institutions de l'Etat (gouvernement, parlement, armées...), émanciper les femmes et les associer au pouvoir et aux actions de l'Etat en vue de trouver des solutions politiques

aux conflits. Seule la réunion de toutes ces conditions peut permettre l'avènement de l'Etat-Nation et sa pérennité.

BIBLIOGRAPHIE

Pierre Robert Baduel : p. 7 et 8, Etat Moderne, Nationalismes et Islamismes. N° 68-69/ Juin 1994.

Ibrahima Mané : p.21, Ethnicité : de l'Etat-Nation à l'Etat- Tribu. Article dans la revue trimestrielle de l'Institut Africain de la Démocratie (I. A. D.) N°12 Décembre 1992.

Jean François Bayard : p.5, Article dans la revue trimestrielle de l'I.A.D., N°12 Décembre 1997.

Paul Mercier : « Remarques sur la signification du tribalisme actuel en Afrique noire », Cahiers Internationaux de sociologie volume XXI, Juillet et Décembre 1961, p.60-80.

C. Nicolas, thèse de doctorat d'Etat portant sur le Gobir (Niger) écrit dans un article intitulé « Fait ethnique et usage du concept d'ethnie » publié dans Cahiers Internationaux de sociologie vol. XXIV, Liv 1973 p.95-126.

Djibo Hamani : sociologue, Revue trimestrielle I.A.D. N°12 Octobre, Novembre, Décembre 1997 p.26 à 31.

Kwamé Krumah président du ghana 1957, cité par B. barry dans le royaume du Walo p.34 ;

Victor Kolzov publié dans la Nouvelle Critique N°70, Janvier 1974 p.26 et cité par Paul Mercier dans son livre « La Nation », Editions Sociales 1979, p.48.

Laouel Kader Mamadou : Maître Assistant en droit public université de Niamey. Revue trimestrielle de L'I.A.D. N°12, Oct-Nov, DEC 1997, p.22-23-24.

Zakari Hamidou : « Analyse des résultats par région », le Démocrate du 8 Mars 1993.

Mamadou Djibo : point de vue dans le Démocrate du 22 Mars 1993, intitulé : « processus électoral et vote ethnique au Niger ».

Oumarou Amadou : Maître Assistant de Philosophie, Université Abdou Moumouni, Niamey, Niger ; « Etats-Nation et Panafricanisme », revue trimestrielle I.A.D. N°12, Oct-Nov-Déc1997.

Aristote : « La Politique », I.1§ 11, Trad Thurot, Ed-Garnier, p.11,1983.
J.J.Rousseau, « Contrat Social », liv.I chap.6.U.G.E.1973.

Médard jean François, « Etats d'Afrique Noire, formations, mécanismes et crises, » op.cit., p.357.

Guèye Ousmane, « l'Afrique Sub-saharienne, une politique pour le développement économique et social », Ed. Le progrès, N.Y. 1992.

Magnant Jean Pierre : Docteur en droit, ancien enseignant à l'Université de Poitiers, à l'Université Nationale du Tchad, à l'Institut d'Etudes politiques de Bordeaux, etc…
Souley Adj : Politologue, revue trimestrielle de l'I.A.D. N°12, Oct-Nov-Déc1997, p.36-37-38.

Babacar Sine : Economiste, membre du B.P. du Parti Socialiste ; « Colloque sur la complexité du processus démocratique en Afrique », Dakar du 04 au 06 Oct 1995.

C. Anta Diop : « Fondements Economiques et Culturels d'un Etat Fédéral d'Afrique Noire » ; Edition revue et corrigée, publiée par Présence Africaine en 1974.

Traité de l'UEMOA.

Raymond Carré de Malberg : « Contribution à la Théorie générale de l'Etat » 1921, p.23.

Michel Roussin : Ancien Ministre de la Coopération ; « Afrique Majeure, pouvoir et Stratégie », Ed. France-Empire.p.28, 33.

Hubert Deschamps : « le Sénégal et la Gambie » ; presse universitaire de France ; p.86-87-89.

Raoul Girardet : Nationalismes et Nation, Questions au XX°S, texte inédit ;Ed. Complexe, p.39-58.

TABLE DES MATIERES

FICHE DOCUMENTAIRE 2

SOMMAIRE 3

INTRODUCTION 4

PARTIE I : INTERVENTION "CIVILISATRICE"DE L'OCCIDENT 6

.1 . DEFINITIONS 6

.1.1 . Identité 6

.1.2 . Souveraineté 7

.1.3 . Nation 7

.1.4 . Etat 8

.2 . "CITOYENNETE A ETAGES" 9

.3 . DISJONCTION DES DEUX POLES DE STABILITE : LA SINGULARITE ET L'UNIVERSALITE .11

.3.1 . Système administratif unitaire 11

.3.2 . Les frontières 11

.3.3 . L'ethnie 13

.4 . LES DERIVES ECONOMIQUES 14

.4.1 . Introduction de la monoculture 15

.4.2 . Industrie de transformation 15

PARTIE II : ORIENTATIONS ERRONNEES POST COLONIALES 17

.1 . MAINTIEN D'UNE ADMINISTRATION COLONIALE INADAPTEE 17

.1.1 . Maintien des frontières héritées de la colonisation 17

.1.2 . Adoption de référents juridiques et politiques aménagés 18

.2 . ECHEC DES NATIONALISATIONS OUTRANCIERES 19

.3 . PATRIMONIALISATION. ETHNICISATION DE L'ETAT VOIRE DU POUVOIR 20

.3.1 . Patrimonialisation de l'Etat 20

.3.2 . Ethnicisation du pouvoir 21

PARTIE III : SOLUTIONS ? 26

.1 . L'INTEGRATION 26
.1.1 . Intégration politique 26
.1.2 . Intégration économique 28
.1.3 . Intégration culturelle 30
.2 . DEMOCRATISATION ET PANAFRICANISME 32
.2.1 . Redéfinition de l'Etat et pose des fondements de la Nation 33
.2.2 . Définition de règles du jeu démocratique 33
.2.3 . Le défi démocratique 35

CONCLUSION : 37

BIBLIOGRAPHIE 39

TABLE DES MATIERES 42